



NATIONS UNIES
JOURNAL

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Trente et unième session
Vienne, 16-20 mai 2022

N° 4

PROGRAMME DES SÉANCES – JEUDI 19 MAI 2022

10 heures-midi

10^e séance

**Salle des plénières
Bâtiment M/en ligne**

Point 7 : Utilisation et application des règles et normes
des Nations Unies en matière de prévention du crime
et de justice pénale (*suite*)

Point 8 : Tendances et nouveaux problèmes en matière
de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime
et de justice pénale visant à y faire face

Documents : E/CN.7/2022/2-E/CN.15/2022/2
E/CN.15/2022/9
E/CN.15/2022/10
E/CN.15/2022/NGO/5
E/CN.15/2022/NGO/6
E/CN.15/2022/CRP.4

RETRANSMISSION VIDÉO : Les séances plénières seront retransmises sur le Web dans les six langues officielles de l'ONU à l'adresse suivante :

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/31_Session_2022/webcasting.html.

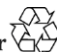
JOURNAL : Le *Journal* de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale paraît chaque matin. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers. Les délégations qui souhaitent y faire paraître un avis sont priées de s'adresser au secrétariat des organes directeurs (courriel : unodc-sgb@un.org).

Suivez-nous sur Twitter (@UNODC et @CCPCJ) et utilisez les mots-dièse #CCPCJ2022 et #CCPCJ31 sur les médias sociaux.

Pandémie de COVID-19 : Merci de vous reporter aux directives correspondantes, disponibles à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/31_Session_2022/covid-19.html.

V.22-02817 (F)



Merci de recycler 

14 heures-16 heures 11^e séance

**Salle des plénières
Bâtiment M/en ligne**

Point 8 : Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face (*suite*)

Point 9 : Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Documents: E/CN.7/2022/2-E/CN.15/2022/2
E/CN.15/2022/10
E/CN.15/2022/11
E/CN.15/2022/NGO/5
E/CN.15/2022/CRP.1
E/CN.15/2022/CRP.2
E/CN.15/2022/CRP.3

17 heures-19 heures 12^e séance

**Salle des plénières
Bâtiment M/en ligne**

Point 9 : Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (*suite*)

Point 10 : Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Documents: E/CN.15/2022/11
E/CN.15/2022/NGO/1
E/CN.15/2022/CRP.1
E/CN.15/2022/CRP.2
E/CN.15/2022/CRP.3

COMITÉ PLÉNIER

10 heures-midi 6^e séance

**Salle de conférence A
Bâtiment M/en ligne**

Examen des projets de résolutions (*suite*)
E/CN.15/2022/L.2 et L.5

17 heures-19 heures 7^e séance

**Salle de conférence A
Bâtiment M/en ligne**

Examen des projets de résolutions (*suite*)
E/CN.15/2022/L.2 et L.5

AVIS DIVERS

1. On trouvera en annexe au présent *Journal* une liste de numéros de bureau et de coordonnées utiles pendant la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
2. Merci de consulter les [modalités d'organisation de la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale](https://www.unodc.org/documents/commissions/CCPCJ/CCPCJ_Sessions/CCPCJ_31/31_CCPCJ_org_arrangements_2022_10_May.pdf) disponibles à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/documents/commissions/CCPCJ/CCPCJ_Sessions/CCPCJ_31/31_CCPCJ_org_arrangements_2022_10_May.pdf.
3. La trente et unième session se tiendra selon des modalités hybrides, associant participation sur place et en ligne.

Horaires des séances

4. Les interprètes utilisant une plateforme virtuelle ne pouvant travailler plus de deux heures à la suite, les réunions se tiendront de 10 heures à midi ; de 14 heures à 16 heures ; et de 17 heures à 19 heures (HEC/heure de Vienne – de 18 heures à 20 heures lundi). Les séances plénières et celles du Comité plénier figurant dans la liste ci-après bénéficieront de services d'interprétation.

Lundi 16 mai 2022 :			
Plénière :	10 heures-midi	14 heures-16 heures	18 heures-20 heures
Comité plénier :		14 heures-16 heures (instituts composant le Réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale)	18 heures-20 heures
Mardi 17 mai 2022 :			
Plénière :	10 heures-midi	14 heures-16 heures	
Comité plénier :	10 heures-midi		17 heures-19 heures
Mercredi 18 mai 2022 :			
Plénière :	10 heures-midi	14 heures-16 heures	17 heures-19 heures
Comité plénier :	10 heures-midi		17 heures-19 heures
Jeudi 19 mai 2022 :			
Plénière :	10 heures-midi	14 heures-16 heures	17 heures-19 heures
Comité plénier :	10 heures-midi		17 heures-19 heures
Vendredi 20 mai 2022 :			
Plénière :	10 heures-midi	14 heures-16 heures	17 heures-19 heures
Comité plénier :	10 heures-midi		

Participation en présentiel

5. Les séances plénières se dérouleront dans la salle des plénières du bâtiment M, et les séances du Comité plénier dans la salle des conseils A du bâtiment M du Centre international de Vienne.
6. Plénière : Deux sièges seront réservés à chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies pour la participation sur place de ses représentantes et représentants. Seront également réservés 10 sièges pour les entités des Nations Unies, 10 sièges pour les organisations intergouvernementales et 10 sièges pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, les sièges étant attribués selon l'ordre de réception des demandes. Les créneaux de participation sur place pour les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social seront établis par le Groupe de la société civile de l'ONUDC et le Comité de Vienne des ONG sur les drogues.

7. Comité plénier : Deux membres de délégation par État Membre peuvent participer en personne, les sièges étant attribués selon l'ordre d'arrivée. Cinq sièges seront réservés aux représentantes et représentants des organisations dotées du statut d'observateur. Les autres pourront participer en ligne.

8. Veuillez également vous reporter aux [consignes relatives à la COVID-19 à l'intention des personnes présentes sur place](#).

Participation en ligne

9. Toutes les personnes inscrites pour participer à la session ont reçu un lien vers une plateforme de conférence en ligne.

10. En outre, les séances plénières de la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale seront retransmises sur le Web à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/31_Session_2022/webcasting.html.

11. Les séances du Comité plénier ne seront pas retransmises sur le Web. Les représentantes et représentants inscrits pour participer aux travaux du Comité pourront se joindre à ses séances et aux consultations informelles connexes sur la plateforme de conférence en ligne.

Déclarations

12. Toutes les déclarations des États Membres et des autres parties prenantes sont limitées à **trois minutes**. Conformément à la pratique établie, et sauf indication contraire, les déclarations faites pendant le débat général qui auront été communiquées au secrétariat, y compris des versions plus longues, seront mises en ligne sur le [site Web de la Commission](#).

13. Afin de faciliter le travail des interprètes, les délégations sont encouragées à communiquer à l'avance le texte de leurs déclarations (déclarations préenregistrées et déclarations en général), en les envoyant à l'adresse suivante : unov.conference@un.org.

Documentation

14. **Les documents d'avant-session** ont été publiés uniquement **sous forme électronique**, dans les six langues officielles, sur le site Web de la trente et unième session.

15. Pendant la session, chacune des délégations assistant physiquement à la session recevra un jeu complet (un seul) de **documents de session** (projets de rapport et projets de résolutions), dans la langue de son choix. À cet effet, chaque délégation se verra attribuer un casier au comptoir de distribution des documents, situé à l'extérieur de la salle des plénières/du Comité plénier du bâtiment M. Les documents de la trente et unième session seront également publiés **sous forme électronique**, dans les six langues officielles, sur le site Web de la session.

16. Un **journal** qui présente le programme de la journée et d'autres informations relatives au déroulement de la réunion sera mis en ligne chaque matin sur la page Web de la trente et unième session de la. Un nombre limité d'exemplaires papier seront aussi disponibles à l'extérieur de la salle des plénières.

Langues de la session ordinaire de la Commission

17. Les langues officielles de la session sont les six langues officielles de l'ONU, soit l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les documents officiels de la session seront disponibles dans les six langues officielles.

Services de restauration

18. Merci de vous reporter aux [informations concernant la COVID-19](#), en particulier aux consignes relatives à l'utilisation des services de restauration du Centre international de Vienne.

Banques

19. Il est possible d'effectuer des opérations bancaires à l'agence de la Bank Austria située au 1^{er} étage du bâtiment C. Celle-ci est ouverte du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures, mais ces horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Poste et télécopie

20. Un bureau de poste, situé au 1^{er} étage du bâtiment C du Centre international de Vienne (poste 4986), assure tous les services postaux ordinaires, dont la télécopie. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures.

Premiers secours

21. Merci de vous reporter aux [consignes relatives à la COVID-19 à l'intention des personnes présentes sur place](#).

22. La pharmacie, située au 7^e étage du bâtiment F (salle F0715), sera ouverte du lundi au vendredi, de 10 heures à 17 heures.

Sécurité

23. Pendant la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, du 16 au 20 mai 2022, les autorités autrichiennes assureront la sécurité à l'extérieur du Centre international de Vienne. À l'intérieur, la sécurité sera assurée par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU. Pour toute demande particulière concernant la sécurité et les questions connexes, on s'adressera à la personne suivante : Chef du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU, bureau F0E08, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), téléphone : +43-1-26060, poste 3901, télécopie : +43-1-26060-5834, courriel : VICSecurityChiefOffice@un.org.

24. Pour des raisons de sécurité, les personnes participant à la session sont priées de ne pas laisser leurs bagages, serviettes ou ordinateurs portables sans surveillance.

Objets trouvés

25. Pour toute demande concernant des objets perdus au Centre international de Vienne, on s'adressera au bureau central du Service de la sécurité et de la sûreté (bureau F0E18, face à la cafétéria, poste 3903).

Urgences

26. Toutes les situations d'urgence survenant au Centre international de Vienne doivent être signalées directement au poste 99.

Accès au Centre international de Vienne

27. Il est conseillé aux personnes arrivant au Centre international de Vienne par taxi de descendre dans la contre-allée (*Nebenfahrbahn*) de la Wagramer Strasse. Elles s'inscriront ensuite à la Porte 1, traverseront l'esplanade (*Memorial Plaza*) en direction de l'entrée « A » et, de là, suivront les panneaux conduisant au bâtiment « M ». Celles qui arrivent en métro (ligne U1) doivent savoir que des travaux étant réalisés sur la ligne U1, la station « Kaisermühlen/Vienna International Centre » sera fermée dans la direction de Leopoldau du 25 avril au 7 août 2022. Il est possible d'aller jusqu'à la station suivante (« Alte Donau ») et de reprendre le métro en direction opposée jusqu'à la station « Kaisermühlen/Vienna International Centre ». Là, il faut ensuite suivre les panneaux « Vienna International Centre ».

28. Il n'est pas prévu d'espace de stationnement pour les personnes participant à la réunion, hormis pour les membres de missions permanentes titulaires d'un permis de stationnement valable.

Accès en ligne à la documentation

29. Les documents de la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sont mis en ligne à l'adresse suivante :



*****URGENCES : poste 99*****

MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Pendant la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les manifestations parallèles se dérouleront uniquement en ligne, sans présence physique des participantes et participants.

L'organisateur de chaque manifestation est entièrement responsable des questions d'organisation et de participation. Le secrétariat ne sera pas en mesure de contrôler l'accès aux manifestations ni d'aider à résoudre les problèmes.

Pour de plus amples informations sur les manifestations parallèles, merci de consulter le site Web suivant :

En ligne

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/65_Session_2022/mon_14_march_side-event.html.

EXPOSITIONS

Pendant la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les expositions se dérouleront uniquement en ligne.

Pour toute question relative à l'organisation d'expositions, veuillez contacter :

Section de la sensibilisation (unodc-advocacysectionexhibitions@un.org).

Les expositions virtuelles sont accessibles par le lien suivant :

En ligne

www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/31_Session_2022/virtual-exhibitions.html.